

SALON NATURE ET SAVEURS 2022
« De la terre aux papilles »

CONCOURS PHOTO AMATEURS
« Un regard sur ma nature »
RÈGLEMENT

Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre de la 2^{ème} édition du Salon Nature et Saveurs – « De la terre aux papilles », programmée le dimanche 02 octobre 2022, la commune de Castelmaurou (Place de la Mairie 31180 CASTELMAUROU) organise un concours de photographies gratuit et amateur.

Article 2 : Thème du concours

Le thème du concours est « **Un regard sur ma nature** ».

Les deux sous-thématiques retenues sont :

- **Faune** de Castelmaurou
- **Flore et paysages** de Castelmaurou

Article 3 : Durée du concours

La date limite d'envoi des photographies est fixée au jeudi 15 septembre inclus.

Les résultats seront annoncés le jour du Salon nature et saveurs, le dimanche 02 octobre 2022.

Article 4 : Catégories

Le concours comprend trois catégories de participants :

- Catégorie enfants ≤ 12ans
- Catégorie adolescents : de 13 à 17ans
- Catégorie adultes : ≥ 18ans

Article 5 : Conditions de participation

- Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure et/ou mineure bénéficiant de l'accord de son représentant légal
- Sont exclus des participants les photographes professionnels.
- Chaque participant déclare être l'auteur des photographies présentées.
- La commune de Castelmaurou ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur.

Article 6 : Modalités de participation au concours et envoi des photographies

- Les participants seront autorisés à présenter **1 seule photo** pour le concours.

- Chaque photo peut être présentée au concours, quel que soit la technique utilisée (focale, angle et profondeur de champ...), du moment qu'elle respecte et met en avant un paysage, ou une ou plusieurs espèces animales ou végétales **rencontré(e)s sur la commune de Castelmaurou**.
- Les photos pourront être en couleur ou en noir et blanc.
- **Chaque photo doit être accompagnée d'un titre court, d'une indication de lieu, d'une date.**
- Aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos (anonymat). Seules les personnes chargées de réceptionner les photos connaîtront les noms des auteurs.
- Chaque photo sera envoyée, en pièce jointe d'un courriel (mail) à l'adresse suivante : **contact@mairie-castelmaurou.fr** avec la mention dans l'objet « **Concours photo salon nature et saveurs 2022** ».
- **Dans leur mail, les participants devront noter leur nom, prénom, âge, adresse et numéro de téléphone.**
- Si les fichiers numériques possèdent une taille trop importante pour une diffusion par mail, il est autorisé d'utiliser un service de transfert de gros fichiers type WE TRANSFER.
- Ne seront acceptées à concourir que les photographies envoyées sur un support numérique, **au format JPEG (.jpg).**

Article 7 : Non validité de participation

Seront considérés comme invalidants :

- les dossiers incomplets (fichier numérique, nom du participant)
- la réception du dossier postérieurement à la date de validité, la datation et l'heure de réception faisant foi
- un format de photo inapproprié
- le non-respect du thème.

La commune de Castelmaurou se réserve le droit de refuser toute photo qu'elle juge dérangeante.

Article 8 : Jury du concours

Un comité de sélection/Jury visionnera toutes les photos dans les mêmes conditions.

Il aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme.

Les photographies seront retenues en fonction de leur capacité à illustrer les thèmes énoncés et selon les critères suivants : qualité technique de l'image, sens artistique et originalité.

Dix-huit (18) clichés seront retenus et exposés, soit 3 clichés pour chaque catégorie et thématique.

Un courriel sera envoyé aux auteurs des photos sélectionnées la semaine précédant l'évènement.

La sélection sera présentée au public le dimanche 02 octobre 2022 lors du salon Nature et Saveurs.

Le jury décernera 1 prix pour chaque catégorie et thématique, soit 6 lauréats (sur 18 participants sélectionnés).

Article 9 : Remise des prix

Toutes les photos réceptionnées seront présentées en défilement sur un écran dans le cadre du salon Nature et Saveurs le dimanche 02 octobre.

Les 18 photos sélectionnées seront imprimées en qualité photo puis exposées lors de ce salon.

La commune de Castelmaurou se réserve le droit de publier les photos sur tout support de communication (site internet, bulletin municipal, diaporama numérique, Facebook de la ville, affiches et supports externes) et lors d'autres manifestations locales.

La remise des prix aux 6 lauréats se déroulera durant le salon Nature et Saveurs.

L'horaire sera précisé dans le programme.

Les lauréats absents lors de la remise des prix seront avisés par mail et invités à récupérer leurs récompenses en mairie de Castelmaurou jusqu'au 31 octobre 2022.

Les résultats seront visibles sur le site internet et le Facebook de la commune.

Article 10 : Utilisation des photographies

Les participants au concours cèdent à la Mairie de Castelmaurou à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées.

La Mairie de Castelmaurou pourra utiliser à son gré tous les clichés qu'elle aura réceptionnés pour le concours et aucune rémunération ne sera due à ce titre. La mention de son auteur sera faite lors de l'utilisation.

Article 11 : Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Le simple fait de concourir implique l'acceptation de la décision.

Elle ne saurait non plus être rendue responsable des retards ou des pertes des envois ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

Article 12 : Modification et annulation

La participation au concours vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent. Le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix s'il juge la valeur des textes proposés insuffisante.

Article 13 : Informations complémentaires

Pour tout complément d'information, merci de contacter la mairie de Castelmaurou

- par téléphone au 05.61.37.88.11
- ou par mail contact@mairie-castelmaurou.fr avec la mention dans l'objet « Concours photo salon nature et saveurs 2022 ».

Article 14 : Acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

Le présent règlement est disponible sur le site internet de la commune :

www.mairie-castelmaurou.fr